

Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2025

Séance de Conseil d'Administration du 15 AVRIL 2025

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, uniquement par les ressources propres du CCAS, sans recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 28 118.91 €.

En dépenses et recettes d'investissement : 20 320.32 €.

I : Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 28 455.36 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024 (pour rappel)	Montant BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 755.36 €	14 608.91 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500.00 €	1 510.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1000.00 €	1000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 200.00 €	11 000.00 €
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		28 455.36 €	28 118.91 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte des résultats de 2024.

Au chapitre 70 « Produits des services », figurent principalement des recettes liées aux concessions du cimetière.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », la participation de la commune est de 1000.00 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspond aux produits liés à la location de la maison appartenant au CCAS.

Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 28 118.91 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2024
011	Charges à caractère général	10 900.00 €	9 660.00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 014.17 €	6 917.72 €
66	Charges financières	422.52 €	339.54 €
023	Virement à la section d'investissement	11 118.67 €	11 201.65 €
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		28 455.36 €	28 118.91 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et principalement les dépenses liées aux manifestations (semaine bleue...).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) le budget destiné aux aides financières.

Le chapitre 66 regroupe les charges liées au règlement des intérêts de l'emprunt.

L'autofinancement :

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2024	2025
Virement à la section d'investissement	11 118.67 €	11 201.65 €
Affectation du résultat	15 755.36 €	14 608.91 €
Total	26 874.03 €	25 810.56 €

On peut constater une légère diminution de la capacité d'autofinancement.

II : Section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2025 à 20 320.32 €

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	11 118.67 €	11 201.65 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	7 190.44 €	9 118.67 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		18 309.11 €	18 309.11 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2025 à 20 320.32 €

Il s'agit principalement

- Le remboursement de la dette en capital
- Et du solde d'exécution de la section d'investissement

Sont prévues dans les dépenses d'investissement la huitième annuité de remboursement du capital de l'emprunt réalisé en 2016 et portant sur 12 annuités.

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 190.44 €	9 118.67 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 118.67 €	9 201.65 €
21	Immobilisations corporelles	2 000.00 €	2 000.00 €
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		18 309.11 €	20 320.32 €